



2 rue de la Côte
54760 Moivrons

✉ periscolaire.moivrons@gmail.com

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021 / 2022

- **PERISCOLAIRE**
- **RESTAURATION SCOLAIRE**

Le périscolaire et la restauration scolaire débuteront le
Mardi 2 septembre 2021.

Pour un début de fréquentation le 2 septembre 2021 il sera nécessaire de retourner le dossier complété et accompagné des justificatifs demandés,

au S.I.S. des côtes de Moivrons

2 rue de la côte 54760 Moivrons,

ou par mail à l'adresse : periscolaire.moivrons@gmail.com

pour le

Vendredi 2 juillet 2021 dernier délai.

Organisation de la semaine scolaire

(Issue de l'application du Décret n° 2016-1049 du 1er août 2016)

Temps scolaires (du lundi au vendredi)

- de 08h30 à 11h45
- de 13h20 à 16h05

Temps périscolaires (du lundi au vendredi)

Accueil périscolaire :



Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 07h30 jusqu'à 08h30 et le soir de 16h05 à 18h30.

Temps méridien :



La prise du repas et les activités périscolaires sont assurées les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 11h45 à 13h20.

Les repas seront affichés à l'accueil de la structure du périscolaire, dans les mairies et sur le site <https://lorrainescolaire.apimobile.fr/>

Transport scolaire

Matin et soir :

Le transport scolaire du matin et le retour du soir sont assurés gratuitement.

N'oubliez pas de vérifier que vos enfants sont inscrits au TED.

Modalités d'inscription au périscolaire

Les familles souhaitant inscrire leurs enfants aux accueils périscolaires et à la restauration scolaire, doivent remplir le dossier d'inscription présent en annexe1 et le retourner dûment complété des pièces justificatives demandées au S.I.S. (boîte aux lettres située à la Mairie de MOIVRONS) ou par mail à l'adresse periscolaire.moivrons@gmail.com, pour le 2 juillet 2021 dernier délai.

Les pièces justificatives obligatoires sont les suivantes :

- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident 2021/2022
- ✓ Attestation CAF (en cas de non présentation de l'attestation, le tarif le plus élevé sera appliqué)
- ✓ Photocopie du carnet de vaccination (p 90, 92 et 93)
- ✓ Pour les enfants souffrant d'un problème de santé particulier :
 - PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). **Sans le dossier complet PAI complet, l'enfant ne pourra être accueilli dans aucune des structures du périscolaire.**

Engagement de fréquentation de l'enfant au périscolaire:

Les parents en inscrivant leurs enfants au périscolaire, s'engagent à respecter la fréquentation du périscolaire/cantine pour laquelle ils ont inscrits leurs enfants.

Afin d'éviter des inscriptions non honorées, un engagement sur le **trimestre** est demandé aux parents concernant le nombre de jours de présence hebdomadaire du ou des enfants.

- Si le planning des jours de fréquentation est le même toutes les semaines, celui-ci peut être communiqué pour le trimestre et reste modifiable **jusqu'à 10 jours avant la semaine concernée.**
- Si le planning des jours de fréquentation est variable en fonction des semaines, celui-ci doit être communiqué au plus tard **10 jours avant la semaine concernée.**

Le planning pourra être communiqué au directeur de la structure, par mail à l'adresse : periscolaire.moivrons@gmail.com, par retour dans la boîte aux lettres du SIS située à la mairie de Moivrons, ou directement remis au responsable du périscolaire.

Toute absence non justifiée (certificat médical) sur une présence planifiée, entraînera une facturation.

Une fréquentation exceptionnelle du périscolaire ou de la restauration scolaire est possible. Le délai de planification devra, dans la mesure du possible, être respecté (10 jours).

Le dossier d'inscription devra être complété et remis au S.I.S (boîte aux lettres située à la Mairie de Moivrons) ou par mail à l'adresse periscolaire.moivrons@gmail.com, soit en début d'année, soit en même temps que l'inscription pour le jour concerné.

Tarifs du périscolaire

→ Matin

✓ 07h30 - 08h30 :

Quotient familial CAF	07h30 – 08h30
de 0 à 800	1,80 €
de 801 à 850	2,10 €
851 et plus	2,30 €
Autre régime	2,30 €

→ Midi

✓ 11h45-13h20 : **6,20 €** (repas + garderie)

→ Soir

✓ 16h05 – 18h30 :

Quotient familial CAF	16h05 – 17h00	17h00-18h00	18h00-18h30
de 0 à 800	1,80 €	1,80 €	0,90 €
de 801 à 850	2,10 €	2,10 €	1,05 €
851 et plus	2,30 €	2,30 €	1,15 €
Autre régime	2,30 €	2,30 €	1,15 €

Une fréquentation ponctuelle du périscolaire ou de la restauration scolaire est possible. Le délai de planification devra dans la mesure du possible être respecté (10 jours). Le tarif de la restauration scolaire sera toutefois fixé à **6,90€** pour le midi, les tarifs des heures de gardes restent les mêmes.

Modalités de paiement :

Le paiement des heures de périscolaire et des repas seront à **effectuer** à la trésorerie. Une facture, indiquant les modalités de paiement, vous sera adressée à la fin de chaque mois.

ANNEXE1
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

➤ Renseignements sur la famille

En cas de garde alternée, 2 dossiers doivent être remplis : un par le père et un par la mère

Cochez la semaine concernée : Semaine paire ☐ Semaine impaire ☐

	Responsable 1	Responsable 2 (en cas de parents séparés, inscrire le nom du conjoint vivant au foyer)
Nom		
Prénom		
Qualité (père, mère, tuteur...)		
Situation de famille		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone professionnel		
Adresse mail		

➤ Renseignements sur les enfants à inscrire

Nom (majuscule)	Prénom	Date de naissance	Classe (à la rentrée)

➤ Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (autre que les responsables légaux)

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
Nom			
Prénom			
Lien avec l'enfant			
Adresse			
Téléphone domicile			
Téléphone portable			

➤ Autorisation de sortie (uniquement pour les élémentaires)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant :

Nom prénom de l'enfant	Autorise l'enfant à partir seul à la fin de son heure de périscolaire du soir *
	Oui / Non
	Oui / Non
	Oui / Non

Et assume la pleine responsabilité de cette demande et décharge la commune et le SIS de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant.

Fait à : Le : Signature :

**rayez la mention inutile*

➤ Droit à l'image

Je soussigné, responsable légal de ou des enfants :

.....

Autorise le SIS à publier et utiliser des photos ou films sur lesquels figurent mon (mes) enfant(s) qui seraient prises dans le cadre des activités périscolaires.

Fait à : Le : Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom de l'enfant : Prénom :

L'enfant suit-il un traitement particulier ?

A-t-il des allergies ou problèmes médicaux ?

Suit-il un régime alimentaire particulier ?

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes ou des prothèses auditives, etc... si oui précisez ?

Nom du médecin traitant, adresse et n° de téléphone :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Adresse : N° de tel :

Nom : Prénom :

Adresse : N° de tel :

En cas de prise en charge de l'enfant par les services de secours souhaitez-vous un centre hospitalier particulier ?

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom de l'enfant : Prénom :

L'enfant suit-il un traitement particulier ?

A-t-il des allergies ou problèmes médicaux ?

Suit-il un régime alimentaire particulier ?

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes ou des prothèses auditives, etc... si oui précisez ?

Nom du médecin traitant, adresse et n° de téléphone :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Adresse : N° de tel :

Nom : Prénom :

Adresse : N° de tel :

En cas de prise en charge de l'enfant par les services de secours souhaitez-vous un centre hospitalier particulier ?

➤ Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),

représentant légal du (des) enfant(s) :

.....
.....
.....

☐ Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir le service périscolaire et l'école de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale ...).

☐ Reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux activités périscolaires et à la restauration et m'engage à m'y conformer.

☐ Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative des élèves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIS.

Fait à : Le :

Signature obligatoire

➤ Engagement de la fréquentation du périscolaire / restauration

☐ Premier trimestre ⁽¹⁾

☐ Deuxième trimestre ⁽¹⁾

☐ Troisième trimestre ⁽¹⁾

Nom (majuscule)	Prénom	nb de jours de fréquentation /semaine ⁽²⁾		
		périscolaire		restauration
		Matin	Soir	

(1) Cocher le trimestre concerné

(2) Notez le nombre de jours par semaine sur lesquels vous vous engagez à mettre vos enfants au périscolaire ou à la restauration scolaire. Cet engagement est trimestriel. Toute modification est possible jusqu'à 10 jours avant le jour concerné.

➤ Inscriptions aux temps périscolaires et cantine

☐Premier trimestre

☐Deuxième trimestre

☐Troisième trimestre

Semaine du au

OU **Planning régulier sur le trimestre** ☐ (à cocher si le planning est le même chaque semaine)

	PAI ⁽¹⁾		Cantine				Périscolaire ⁽²⁾																
							07h30 - 08h30				16h05 - 17h00				17h00 - 18h00				18h00 - 18h30				
	Nom prénom de l'enfant	Allergie alimen- taire	Autre	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V

(1) Ne concerne que les enfants souffrant d'un problème de santé particulier. Cocher « allergie alimentaire » si l'enfant souffre d'une intolérance ou d'une allergie alimentaire. Cochez « autre » si l'enfant souffre d'un autre problème de santé faisant l'objet d'un PAI avec l'éducation nationale, sur le temps scolaire.

(2) Cochez les cases concernées